



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UGAP

Question écrite n° 55246

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dispense de mise en concurrence de l'UGAP pour les marchés qu'elle passe avec les personnes publiques, selon le nouveau code des marchés publics. Cette pratique représente un danger réel et immédiat pour la pérennité des entreprises de fournitures et de consommables de bureau, lesquelles la juge anticoncurrentielle. En conséquence, et dans l'intérêt économique de ces entreprises, il lui demande s'il compte prendre des mesures pour supprimer cette pratique.

Texte de la réponse

L'obligation d'une stricte maîtrise des frais de fonctionnement de l'État impose de mettre en oeuvre tous les moyens permettant de rationaliser la dépense publique, quelle que soit par ailleurs la remise en cause de situations acquises. À cet égard, le fractionnement des achats de produits standards conduisait à acquitter des prix unitaires beaucoup trop élevés au regard des quantités achetées. C'est pourquoi la décision de recourir de manière croissante à des marchés nationaux pour les produits ou prestations standards ne saurait être remise en cause. Il convient de souligner que ces démarches de globalisation n'entraînent en aucun cas une exclusion des petites et moyennes entreprises (PME) de l'accès à la commande publique, car la possibilité de répondre en groupement est toujours ouverte, ainsi que, le cas échéant, les mécanismes de sous-traitance. En tout état de cause, le poids des achats du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sur le marché des fournitures courantes est très limité et les changements en cours ne sont donc susceptibles d'affecter qu'à la marge les positions existantes des acteurs sur ce marché.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55246

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 457

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1369